



QUALITÉ DES
FORMATIONS
AU SEIN DES ÉCOLES
DE CONDUITE

EDISER
ÉDITION SÉCURITÉ ROUTIÈRE



“ EVAL +
Permis B ”

Évaluation de départ

Procédure d'évaluation

Il s'agit d'une évaluation sur ordinateur d'une durée d'environ 45 minutes.

- il s'agit d'un test d'évaluation de capacités et d'aptitudes et non d'un acte de formation ;
- le test précède la formation et les personnes testées ne sont pas des élèves (pas encore) même s'ils disposent plus ou moins de compétences et d'aptitudes ;
- les réponses attendues ne sont pas à interpréter autrement qu'au travers l'objet visé par l'évaluation (évaluer des capacités) et non pour leur justesse en elle-même [par exemple lorsque l'on teste la capacité à prendre une décision on n'évalue pas la valeur de cette décision, mais seulement la capacité de la personne à s'engager dans cette décision] ;
- il n'y a pas de « pièges » dans les situations présentées, la personne testée doit simplement se placer en tant que conducteur du véhicule d'où la situation est filmée ou photographiée ;
- les questions posées ne sont pas des questions à traiter comme des questions de l'épreuve type ETG, c'est-à-dire « je dois faire ceci ou cela », mais comment je perçois cette situation ;
- les questions à partir des situations filmées doivent être traitées en tenant compte de la dynamique de cette situation, c'est-à-dire en tenant compte des données de mouvement avant l'arrêt sur image ; l'aspect statique de l'arrêt sur image ne doit pas faire analyser la situation comme une diapositive de code.

Les catégories de compétences évaluées

- Les capacités et connaissances sensori-motrices
- Les capacités de compréhension et de traitement
- Les aspects émotionnels et affectifs
- Les facteurs de volonté
- Les capacités de perception, d'analyse et de décision
- Les capacités d'attention et de mémoire de travail

Le test se divise en 2 parties :

- le questionnaire,
- l'analyse des capacités cognitives en situation, sur support photos et vidéos.

Le questionnaire

Seules les questions présentées ci-dessous font l'objet d'attribution de points.

Les autres relèvent de l'information simple à destination de l'établissement et des enseignants.

1. CAPACITÉS DE TRANSFERT ET CONNAISSANCES SENSORI-MOTRICES

a. Habiletés

**Possession de permis
autre que le B ou permis B annulé**

Compétences de conduite et de gestion de situations de circulation.

**Utilisation d'engins à moteur
autre que la voiture**

Compétences techniques et situationnelles.

b. Connaissance de procédures

**Connaissances des procédures
pour démarrer, s'arrêter,
changer de vitesse**

Compétences techniques et situationnelles.

2. CAPACITÉS DE COMPRÉHENSION ET DE TRAITEMENT

a. Compréhension et mémoire à long terme

b. Compréhension des situations

**Utilisation d'un deux-roues motorisé,
passager avant d'une voiture**

Capacités de perception d'indices.
Compréhension de situations de circulation.

c. Connaissance de procédures de sécurité

**Connaissances des règles de sécurité
dans une situation de conduite
(passage d'une intersection)**

Connaissance d'une règle de sécurité.

d. Auto-évaluation

**Auto-évaluation sur les procédures pour
démarrer, s'arrêter, changer de vitesse**

Capacité à s'auto-évaluer sur des procédures de conduite.

3. ASPECTS ÉMOTIONNELS ET AFFECTIFS

a. Intérêt et attirance pour la conduite

Intérêt et attirance pour la conduite

Apprentissage facilité par l'intérêt pour la conduite.

b. Plaisir et attirance pour la conduite

Plaisir à apprendre

Apprentissage facilité par une émotion positive à l'égard de l'apprentissage et de la conduite.

Attirance pour la conduite

Emotion positive et valorisation.

Peur de conduire

Apprentissage facilité s'il n'y a pas de sensation de peur.

Questions

Critères évalués

En situation d'apprentissage, quelle est la réaction face à l'échec

État d'esprit positif: volonté de compréhension, persévérance
État d'esprit négatif: dévalorisation, fuite, critique de tiers.

Auto-évaluation sur la facilité d'apprentissage de la conduite

Capacité à s'auto-évaluer de manière juste.

4. FACTEURS DE VOLONTÉ

Satisfaction de sa situation professionnelle et/ou de ses apprentissages

Le sentiment d'auto-efficacité personnelle facilite l'apprentissage.

Énoncé des raisons pour apprendre à conduire

Motivation à suivre une formation à la conduite.

Pratiques sportives ou culturelles anciennes et régulières

Implication volontaire et persévérance.

Rythme d'apprentissage (fréquence souhaitée des cours de conduite)

Implication volontaire.

Les situations vidéos

Critères évalués

5. CAPACITÉ DE PERCEPTION, D'ANALYSE ET DE DÉCISION

S1, S2, S3, S4

Perception et sélection d'indices.

S5, S6, S7, S8

Compréhension de situation.

S9, S10, S11, S12

Capacité de prévision et d'anticipation.